



**ALPES-DE-HAUTE-
PROVENCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°04-2024-074

PUBLIÉ LE 7 MARS 2024

Sommaire

Direction Départementale des Finances Publiques /

04-2024-03-01-00006 - Délégation de signature de la DDFIP du 01/03/2024 (1 page)

Page 3

Ministère de la Justice /

04-2024-03-04-00003 - Arrêté portant délégation de signature en date du 04/03/2024 (1 page)

Page 5

04-2024-03-04-00004 - Arrêté portant délégation de signature en date du 04/03/2024 (1 page)

Page 7

Direction Départementale des Finances
Publiques

04-2024-03-01-00006

Délégation de signature de la DDFIP du
01/03/2024

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

**DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES
DES ALPES DE HAUTE PROVENCE**

51, AVENUE DU 8 MAI 1945

04 017 DIGNE LES BAINS CEDEX

TÉLÉPHONE : 04 92 30 86 00

ddfip04@dfip.finances.gouv.fr

Délégation de signature

Je soussigné : M Jacky LEVEUGLE, Inspecteur Divisionnaire HC, responsable du SGC de Forcalquier

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la Gestion Budgétaire et Comptable Publique ;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008, créant la Direction Générale des Finances Publiques;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la Direction Générale des Finances Publiques ;

Article 1^{er} : Délégation de signature est donnée à Mme Laurène BOUCHE, Inspectrice des Finances Publiques, adjointe au comptable du service de gestion comptable de Forcalquier, à l'effet de signer au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné :

- les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, le délai accordé ne pouvant excéder 12 mois et porter sur une somme supérieure à 15 000 € ;
- l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;
- tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 2 : Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

- les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, dans la limite du durée et montant indiquées dans le tableau ci-après ;
- l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice aux agents ci-après

Nom et prénom des agents	Grade	Durée et montat
Pascale DOMINICI	Contrôleur Principal	12 mois et 10 000 €
Christine HUMBERT	Contrôleur principal	12 mois et 10 000 €
Williams NUTY	Contrôleur	12 mois et 10 000 €
Thomas PERUCCA	Agent	12 mois et 5 000 €
Céline BOUTILLIER	Agent	12 mois et 5000€

Article 3 : La présente délégation prend effet au 1^{er} mars 2024. Elle sera publiée au recueil des actes administratifs du département des Alpes de Haute-Provence.

Fait à Forcalquier, le 1^{er} mars 2024

Le responsable du SGC de Forcalquier

Jacky LEVEUGLE
Inspecteur divisionnaire
des Finances Publiques

Jacky LEVEUGLE

Ministère de la Justice

04-2024-03-04-00003

Arrêté portant délégation de signature en date
du 04/03/2024

Ministère de la Justice

Direction interrégionale des services pénitentiaires de Marseille

Maison d'arrêt de Digne les Bains

A Digne les Bains

Le 04/03/2023

Arrêté portant délégation de signature

- Vu l'article R.361-3 du code pénitentiaire ;
- Vu l'arrêté du ministre de la justice en date du 10 Août 2016 nommant Monsieur DELON Fabrice en qualité de chef d'établissement de la Maison d'arrêt de Digne les Bains

Le chef de l'établissement de la Maison d'arrêt de Digne les Bains

ARRÊTE

Article 1^{er} : Délégation de signature est donnée à M. GALLAY David, chef de détention à la Maison d'arrêt de Digne les Bains à l'effet de signer toutes décisions et documents se rapportant aux attributions relatives à l'inscription sur les listes électorales et au vote par correspondance des personnes détenues et définies à l'article R. 361-3 du code pénitentiaire.

Article 2 : M. GALLAY David, chef de détention à la Maison d'arrêt de Digne les Bains, assiste en tant que de besoin le chef de l'établissement de la Maison d'arrêt de Digne les Bains dans les attributions pour lesquelles il a reçu délégation de signature à l'article 1^{er} de l'arrêté du chef de l'établissement de la Maison d'arrêt de Digne les Bains lui donnant délégation de signature.

Article 3 : Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs du département dans lequel l'établissement a son siège et affiché au sein de l'établissement pénitentiaire.

Fait à Digne les Bains

Le 04/03/2024



Le chef d'établissement,

M. Fabrice DELON

Ministère de la Justice

04-2024-03-04-00004

Arrêté portant délégation de signature en date
du 04/03/2024



**MINISTÈRE
DE LA JUSTICE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Ministère de la Justice

Direction interrégionale des services pénitentiaires de Marseille

Maison d'arrêt de Digne les Bains

A Digne les Bains

Le 04/03/2023

Arrêté portant délégation de signature

- Vu l'article R.361-3 du code pénitentiaire ;
- Vu l'arrêté du ministre de la justice en date du 10 Août 2016 nommant Monsieur DELON Fabrice en qualité de chef d'établissement de la Maison d'arrêt de Digne les Bains

Le chef de l'établissement de la Maison d'arrêt de Digne les Bains

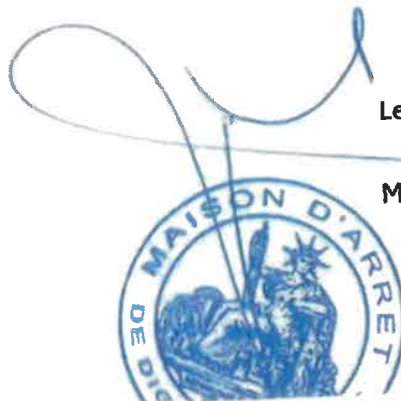
ARRÊTE

Article 1^{er} : Délégation de signature est donnée à M. JOLY Gwénael, adjoint au chef d'établissement à la Maison d'arrêt de Digne les Bains à l'effet de signer toutes décisions et documents se rapportant aux attributions relatives à l'inscription sur les listes électorales et au vote par correspondance des personnes détenues et définies à l'article R. 361-3 du code pénitentiaire.

Article 2 : M. JOLY Gwénael, adjoint au chef d'établissement à la Maison d'arrêt de Digne les Bains, assiste en tant que de besoin le chef de l'établissement de la Maison d'arrêt de Digne les Bains dans les attributions pour lesquelles il a reçu délégation de signature à l'article 1^{er} de l'arrêté du chef de l'établissement de la Maison d'arrêt de Digne les Bains lui donnant délégation de signature.

Article 3 : Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs du département dans lequel l'établissement a son siège et affiché au sein de l'établissement pénitentiaire.

Fait à Digne les Bains
Le 04/03/2024



Le chef d'établissement,

M. Fabrice DELON